



Belvaux/Sanem, le 28 septembre 2022

AVIS AU PERSONNEL

«Energiespueren»

Le Collège des bourgmestres et échevins tient à informer son personnel, qu'au vu de la situation actuelle sur le marché européen de l'énergie et particulièrement au vu de l'accord de réduction coordonné de la consommation de gaz naturel de l'Union européenne, le Conseil de Gouvernement a décidé de lancer une campagne d'économies d'énergie. Cette campagne vise une réduction de la demande de gaz à l'échelon national de 15% pour la période de référence allant du 1er août 2022 au 31 mars 2023 par rapport à la moyenne de la consommation dans la même période des cinq années consécutives précédentes (2017-2021).

La réduction conséquente de consommation de gaz, et d'énergie en général, touche également votre environnement de travail en tant qu'agent communal. Parmi ces mesures, il y a lieu de souligner la réduction de la température ambiante à 20°C pour le travail léger en position assise (bureaux) pendant les périodes d'occupation et 16°C en période de non-occupation (nuit, fin de semaine, etc.), impactant directement l'ensemble des agents travaillant en présentiel.

À côté des mesures prises en relation avec les bâtiments communaux, il est essentiel que tout le personnel communal contribue à atteindre cet objectif par de simples gestes au quotidien.

Ainsi, nous vous invitons :

- d'utiliser le chauffage avec modération
 - pour les bâtiments à réglage manuel de la température ambiante dans les bureaux, réduire la consigne de température ambiante à 20°C (à titre d'information, sur un thermostat monté sur les radiateurs la position « 3 » correspond à 20°C) ;
 - pour les bâtiments à régulation centralisée, laisser de préférence en mode automatique, notamment en quittant le bureau ;
- d'adapter votre tenue vestimentaire aux températures ambiantes dans les bureaux ;
- d'éviter de mettre les fenêtres en bascule et aérer par courant d'air à courte durée (Stoßlüftung) ;
- d'éteindre la lumière en sortant d'une salle inoccupée ;
- d'éteindre complètement l'équipement micro-informatique le soir avant de rentrer ou après utilisation: ordinateurs, imprimantes, projecteurs ... (ne pas laisser d'appareils électriques en mode veille) – en cas de doutes, veuillez contacter le SI au 680 ;
- de limiter dans la mesure du possible l'utilisation des imprimantes et photocopieuses ;
- de ne pas envoyer inutilement des courriers électroniques, ne surfez pas inutilement sur internet, n'enregistrez pas de données inutiles car toutes ces manipulations engendrent la puissance de calcul au niveau du serveur, du switch, de notre firewall et donc de l'énergie électrique ;
- de favoriser la mobilité douce et profiter des offres du transport public.



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

À côté de ces instructions d'ordre général, d'autres consignes spécifiques à votre environnement de travail précis vous seront éventuellement communiquées ultérieurement et nous vous prions de les suivre rigoureusement.

Au cas où vous détecteriez d'autres opportunités qui pourraient servir à contribuer à réduire la consommation d'énergie sur votre lieu de travail, nous vous prions de bien vouloir vous adresser à votre supérieur hiérarchique.

Nous vous remercions pour votre collaboration, votre aide et votre participation solidaire à la réduction de la consommation d'énergie.

La secrétaire,
Pour la secrétaire empêchée,
la secrétaire adjointe
Tamara Duschène
Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestres et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz